

Le Gault du Perche : rien n'est tranché !



Pas question que le Département laisse filer la commune du Gault du Perche et ses 350 habitants vers d'autres horizons, peut-être séducteurs en Eure-et-Loir...

Si ce dé-tricotage commence, il risque de ne plus rien rester du Loir et Cher dans quelques années. Peut-on imaginer Saint-Laurent-Nouan rejoindre, avec sa centrale nucléaire, le Loiret ou d'autres collectivités locales passer d'autres frontières?

La dernière session, exceptionnelle puisque seul ce dossier y a été étudié, du Conseil départemental a été assez dense en émotions. Là, on entrait dans le labyrinthe d'un dossier «compliqué à aborder sans précipitation», car assez rarement étudié, à ce jour, en France, au moment où le regroupement des communes semble être la priorité d'élus qui ne veulent pas voir mourir leurs territoires.

Et même si le conseil municipal du **Gault du Perche** avait donné son accord par 6 voix contre 4, il semble que, sur place, une certaine bronca se fait jour. Bon nombre de locaux, artisans, commerçants, agriculteurs, sapeurs-pompiers, autres professionnels et habitants ne voulant pas rejoindre la majorité, bien faible, du conseil municipal.

Nicolas Perruchot, en qualité de président, a exprimé ses doutes et ses craintes après avoir pesé toutes les conséquences qu'il risquait d'advenir de cette «amputation», tant sur le plan géographique, «le département va rapetisser de 28 km²», que financier (moins 160.000 euros) et il y aura risque de contamination...

«Je veux être enterré en Loir-et-Cher»

Le ton du refus était donné et la lecture partielle d'une lettre d'un habitant de longue date de la commune incita les récalcitrants à une forme de sagesse. *«Je suis né au Gault du Perche, en Loir et Cher et je veux être enterré en Loir et Cher.»* Fermez le ban. Place aux prises de position...

Pascal Bioulac relate les craintes du monde agricole qui pratiquait des cultures bien différentes de celles du 28. Catherine Lhéritier, par ailleurs présidente de l'Association des maires, préfère jouer la carte des intercommunalités. Geneviève Baraban pose la question de savoir ce qu'il adviendrait du Loir et Cher si les 80 communes actuellement limitrophes avec les autres départements demandaient le même ancrage ailleurs, puis les autres, nouvellement limitrophes, si jamais ces premières demandes aboutissaient. Michel Contour, souhaitant respecter le vote des élus du **Gault du Perche**, annonce qu'il s'abstiendra, bientôt rejoint par Lionella Gallard et Michel Fromet.

En tant qu'élus du canton du Perche, Florence Doucet et Bernard Pillefer ont apporté leur soutien au souhait présidentiel et à la majorité qui se dégageait de cette étude, en souhaitant développer encore plus les intercommunalités et en mettant en garde les services de l'État afin qu'il n'y ait pas contagion nationale.

Réunie à la préfecture, la commission départementale de coopération intercommunale s'est opposée, aussi, à ce divorce demandé par Le **Gault du Perche**. Le Département doit se réunir à nouveau. Sa décision ne changera pas. Le préfet devra alors prendre une décision avant que le dossier n'atterrisse sur le bureau de Jacqueline Gourault, au ministère de l'Intérieur. Elle le posera sur ceux de La Corse et de la fusion des départements du Rhin, dans l'Est. Il ne risque pas, alors, de peser très lourd, au regard de l'enjeu. Et, d'ici là, arriveront les élections municipales de 2020... Avec, peut-être, une nouvelle équipe sortie des urnes au **Gault du Perche**.